



PROGRAMME DE FORMATION

Formation à la santé, sécurité et conditions de travail pour les membres du CSE ou de la CSSCT dans les établissements de moins de 300 salariés

Durée : 3 jours (21heures)

FINALITE DE LA FORMATION

Donner aux membres de la délégation du personnel du comité social et économique, ou, le cas échéant, les membres de la commission santé, sécurité et des conditions de travail, la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues à l'article L2315-18 du code du travail

PUBLIC

Membres de la délégation du personnel du CSE ou membres de la commission santé sécurité et conditions de travail.

EFFECTIF

10 personnes maximum

PREREQUIS

Être âgé de 18 minimum - Savoir lire et comprendre le français.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants doivent être capable :

- De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- D'appliquer les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Le contenu pédagogique de cette formation tiendra compte :

- Des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise ;
- Des caractères spécifiques de l'entreprise ;
- Du rôle du représentant au comité social et économique ou à la commission santé sécurité et conditions de travail

PROGRAMME

Théorie : 14h

Introduction

Le rôle et les prérogatives des membres du CSE ou de la CSSCT.

Les principes et les enjeux de la prévention des risques et des conditions de travail.

Les obligations réglementaires de l'employeur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les acteurs internes et externes de la prévention des risques.

Le champ d'action du CSE ou à la CSSCT en matière de santé sécurité et conditions de travail

- Analyse des risques et effets de l'exposition aux facteurs de risques.
- Adaptation et aménagement des postes de travail.

- Actions de prévention du harcèlement.
- Aménagement modifiant les conditions en SSCT.
- Mise et remise en place ou maintien au travail des accidentés au travail et des travailleurs handicapés.
- Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Arbres des causes.
- Droit d'alerte suite à un danger grave et imminent.
- Alerte en cas d'atteinte à la SSCT

La consultation et l'accès aux documents SSCT.

Analyse de risque et document unique.

Documents relatifs à la SSCT.

Règlement intérieur.

Programme annuel de prévention.

Bilan annuel en santé sécurité et conditions de travail.

Inspection commune préalable et plan de prévention ou PPSPS.

Actions de prévention

Bilan social en matière de SSCT

Plan de formation en SSCT

Notices de postes et modes opératoires/Agents chimiques dangereux.

Registre de sécurité.

Documents de contrôle et de vérification.

Enquête suite à Accident du travail, maladie professionnelle

- Préparation, enquête, analyse et proposition

Inspection en santé sécurité et conditions de travail.

- Préparation, inspection, analyse et proposition d'actions de prévention

Les réunions du CSE et CSSCT

- Préparation, animation, compte rendu.

Travaux pratiques et étude de cas : 7h

- Analyse du document unique et proposition d'actions
- Analyse d'un poste de travail (travail prescrit, travail réel et travail ressenti, analyse des risques et mesures de prévention)
- Analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes (recueil des faits, construction de l'arbre des causes, analyse et proposition d'actions d'amélioration)

Synthèse

METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Exposés. Questions réponses
- ✓ Apports théoriques et pratiques
- ✓ Etudes de cas et retour d'expérience
- ✓ Analyse des documents de l'entreprise
- ✓ Mise en situation pratique d'étude de poste et analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes



INTERVENANT

Notre formateur, est consultant en prévention des risques et système de management intégré SSE, il partagera son expérience en apportant des réponses riches et concrètes nourries d'exemples. Il saura répondre à vos attentes et adaptera ses messages au contexte de votre entreprise

VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée

MODALITES DE SUIVI

- Contrôle des connaissances
- Feuille d'émargement renseignée par demi-journée
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation